

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 24 novembre 2016

Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

Présents : **Raf De Visscher**, président du conseil communal
Walter Vansteenkiste, bourgmestre
Marcel Van Langenhove, Bernard Carpriau, Monique Van der Straeten, Vincent Jonckheere, échevins
Christian Andries, Jan Verhasselt, Didier Noltincx, Roger Mertens, Jacqueline Moreau, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Koen Weemaes, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Veerle Haemers (à partir du point 12), Eugène Verbist, Marie Christine Nys, conseillers
Katrien De Taeye, secrétaire communale.

Excusés : **Christine Lemmens**, échevine, **Jeannine Sarels, Thierry Mombeek, Michèle Laemont, Bernard Hoebanckx**

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 20/10/2016 : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
2. CPAS - Modification budgétaire n° 2/2016 : approbation: l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
3. Achat de sacs compostables : approbation du cahier des charges et des modalités d'application : l'échevin Jonckheere commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
4. Demande de lotissement introduite par Taelemans & co au nom de la Fabrique d'Église St-Servais et du CPAS de Wemmel, Bosch, section A, n° 59D – Question des routes : abandon gratuit du terrain : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
5. Réaménagement de la Rue du Presbytère : Détermination définitive des voiries adaptées : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé par 14 voix pour et 5 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
6. Étude de faisabilité – future vision de la maison communale (Château – Avenue Dr. H. Follet 28) : restauration – possibilités de rénovation et d'expansion – Occupation future du bien classé en tant que centre administratif central : approbation du cahier des charges et des modalités d'application : l'échevin Carpriau commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
7. Règlement spécial de police sur les sanctions administratives communales pour les contrevenants en matière de stationnement et de parking et pour les contrevenants en matière de circulation C3 et F103

- constatée par les appareils de radars automatiques : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
8. Protocole d'accord concernant les sanctions administratives communales pour les contrevenants en matière de stationnement et de parking et pour les contrevenants en matière de circulation C3 et F103 constatée par les appareils de radars automatiques : ratification : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
 9. Accord avec HAVILAND : désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
 10. Achat groupé de papier via HAVILAND : approbation : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
 11. Création de l'intercommunale chargée des missions pour la collecte des déchets : approbation de la proposition de l'organe de consultation : le bourgmestre commente ce point : ce point est approuvé par 14 voix pour et 5 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
 12. HAVILAND : transition pour les collectes des déchets ménagers, PMD et bois d'élagage (en attendant la création de la nouvelle intercommunale) : approbation : l'échevin Jonckheere commente ce point. Veerle Haemers intègre la séance. Ce point est approuvé par 14 voix pour et 6 abstentions (Bernard Carpriau, Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe, Eugène Verbist).
 13. HAVILAND : Assemblée Générale extraordinaire du 14/12/2016 – mandat pour l'approbation de l'ordre du jour : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
 14. HAVICREM : Assemblée Générale du 21/12/2016 – mandat pour l'approbation de l'ordre du jour : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.
 15. I.W.V.B. : Assemblée Générale spéciale du 20/12/2016 – mandat pour l'approbation de l'ordre du jour : ce point est approuvé À L'UNANIMITÉ.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- Souhaite introduire 2 amendements pour le point 12 de l'ordre du jour, mais les reformule sous la forme de questions orales au Collège.

Il propose d'ajouter un avenant à l'accord avec Haviland pour faire commencer les collectes des déchets ménagers après 9h dans les rues des écoles et l'Avenue de Limburg Stirum afin d'éviter les encombrements de circulation. L'échevin Jonckheere répond que cela a déjà été demandé à Haviland, mais qu'il n'en est pas toujours tenu compte. Le Collège va organiser une nouvelle concertation avec Haviland à ce sujet et passer des conventions.

Il demande également que la commune s'engage à ne pas augmenter les prix pour les citoyens. L'échevin Jonckheere répond que les prix des sacs poubelles sont approuvés par le Conseil communal, et non en concertation avec Haviland.

Christian Andries quitte la séance.

- Demande où en est le dossier « Stade National ». Il estime que ce dossier aura un impact sur la mobilité et la gestion des eaux pluviales à Wommel.

La commune a formulé dans le cadre de l'évaluation des incidences environnementales (plan MER) un certain nombre de remarques qui ont été acceptées.

Le 27 octobre 2016, le projet MER a cependant été approuvé par décision du Service MER, alors qu'il n'avait pas été donné suite aux obligations en matière d'information/participation publique. Une procédure peut être intentée de ce chef auprès du Conseil d'État, mais la commune ne le fera pas étant donné qu'il n'y a aucune certitude que cette procédure aboutisse.

La suite de la procédure offrira néanmoins encore des possibilités de défendre les intérêts des Wemmelois, que ce soit en réaction à la demande de permis d'urbanisme ou en réaction à la demande de permis d'environnement.

Raf de Visscher répond que Ghelamco va organiser une réunion à Grimbergen le 12 décembre.

- Fait part de l'inquiétude de la population au sujet d'un projet de construction sur le site du Jochri dans la Rue Fr. Robbrechts. Il demande si ce projet a déjà été examiné. Le bourgmestre répond que le domaine ne se composera que pour moitié d'habitations. Il s'agira d'habitations unifamiliales et non d'immeubles à multiples étages. L'autre moitié du site se composera d'une zone verte et de plantations.

Roberto Galluccio

Signale qu'un piéton a dernièrement été renversé dans l'Avenue J. De Ridder. L'automobiliste a commis un délit de fuite. Il demande si les services de police ne pourraient pas réaménager la rue, par exemple avec des ralentisseurs de vitesse. Le bourgmestre répond que le futur fonctionnaire en charge de la mobilité se penchera sur cette problématique. L'échevin Carpriau fait remarquer que les ralentisseurs de vitesse ne sont pas toujours une bonne solution. Souvent, ils sont placés à la demande des riverains, mais ces derniers demandent par la suite à ce qu'ils soient retirés. Il est également d'avis que la sécurité devrait être améliorée dans de nombreuses rues de Wemmel et qu'il faudrait installer davantage de feux de signalisation.

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 22/12/2016.

La réception de Nouvel An se tiendra le 20/01/2017 à partir de 16h30.

Cette liste est consultable à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, chaque jour ouvrable entre 8h30 et 11h30 et ce jusqu'au 23 décembre 2016.

Wemmel, le 29 novembre 2016

Par ordonnance :
La secrétaire communale
(s) K. DE TAEYE

Le président
(s) R. DE VISSCHER